Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260511-202611MAI04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 11 MAI 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	14

Date de la convocation
4 mai 2026
Date d'affichage
4 mai 2026

Le 11 mai 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame TRIPET Julie, Conseillère Municipale ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absent excusé :

Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Assistait également à la séance :

Monsieur GUEGUEN Gildas, chargé d'opérations communales.

Secrétaire de séance :

Madame SERGENT Élodie a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260511-202611MAI04-DE

4 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2026

La commune a reçu des demandes de subventions pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal :

✓ **Décide d'attribuer** aux associations les subventions suivantes :

1) Associations de Beuzec-Cap-Sizun

- Amicale Usagers Pors Lanvers : 150,00 €
- Club des Ainés : 150,00 €
- Étoile Sportive Beuzécoise : 2 000,00 €
- Groupe des Bruyères : 2 250,00 €
- Groupe des Bruyères (cérémonie réception Reine de Cornouaille) : 1 000,00 €
- Iroise Sports Sous-Marins : 100,00 €
- Association Maison du Phare du Millier : 300,00 €
- Société de chasse « Coq des Bruyères » : 500,00 €
- Société de chasse « La Colonie » : 150,00 €

2) Associations scolaires et établissements assimilés

- OGEC Ecole Notre Dame de Roscudon – Pont-Croix : 250,00 €
- Ecole Diwan – Pont-Croix : 1 247,08 €
- OGEC Ecole Notre Dame de la Clarté – Beuzec-Cap-Sizun (subvention à caractère social cantine) : 2,00 € par le nombre de repas servis dans la limite d'un montant maximum de 9 000 €

Une subvention annuelle de 25,00 € est accordée à chaque enfant de la commune participant à une activité pédagogique pour les établissements scolaires suivants :

- APEL Ecole Notre Dame de la Clarté – Beuzec-Cap-Sizun : 975,00 €
- Ecole Notre Dame de Roscudon – Pont-Croix : 175,00 €
- Collège Lamennais – Cap-Sizun – Pont-Croix : 425,00 €
- Collège de Locquéran – Plouhinec : 25,00 €

3) Associations extérieures à Beuzec-Cap-Sizun

- Amicale Ty Penn ar Bed – Cléden-Cap-Sizun : 40,00 €
- Association Le P'ty plus EHPAD – Plouhinec : 20,00 €
- Hand Ball Club du Cap-Sizun – Plouhinec : 175,00 €
- Jeunes sapeurs-pompiers du Cap-Sizun : 100,00 €
- SNSM – Douarnenez : 500,00 €
- Souvenir Français Comité Pont-Croix – Pont Croix : 100,00 €
- Tennis Club – Plouhinec : 50,00 €
- Association Accompagnement aux Victimes de Violences Intra-Familiales – Pluguffan : 200,00 €
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du 29 - Brest : 400,00 €
- Association prévention routières du Finistère - Quimper : 100,00 €
- Association Conservation Mammifères et Oiseau Marins de Bretagne : 200,00 €
- Rêves de Clowns – Lorient : 100,00 €

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260511-202611MAI04-DE

Conformément à l'article L2131 – 11 du CGCT et à la prise illégale d'intérêt, les élus membres d'une ou plusieurs associations attributaires de subventions n'ont pas pris part aux votes des subventions concernant leurs associations, soit :

- Claude SERGENT et André LIGAVANT pour l'Amicale des Usagers de Pors Lanvers ;
- Marguerite FILY pour le Club des Aînés ;
- Élodie SERGENT pour l'Étoile Sportive Beuzécoise ;
- Mickaël CLAQUIN et Margot DUVINAGE pour l'OGEC et l'APEL de l'école ND de la Clarté de Beuzec-Cap-Sizun ;
- Margot DUVINAGE pour l'OGEC et l'APEL de l'école ND de Roscudon de Pont-Croix.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 11 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

